

**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

Paris, le 26 avril 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

—

### **Agir pour les abeilles : De nouvelles avancées avec le Plan de Développement Durable de l'Apiculture**

—

**Dans le cadre du Plan de Développement Durable de l'Apiculture, initié par Stéphane LE FOLL en 2013, de nouvelles actions ont été finalisées visant à développer la biodiversité et approfondir les compétences des personnes travaillant dans le domaine de l'apiculture.**

FranceAgriMer, l'Institut de l'abeille (ITSAP) et la filière horticole ont conduit un important travail, en partenariat avec l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et la société nationale de l'horticulture française (SNHF), pour établir **une liste des plantes attractives pour les abeilles et pollinisateurs**. Cette liste de plantes nectarifères et pollinifères sera utilisée pour la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France :

- Pour **favoriser le développement de la ressource alimentaire des abeilles et contribuer au fleurissement de la France**
- Pour aider les régions, grâce aux aides du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), à **promouvoir des cultures protéagineuses mellifères et développer une flore riche et diversifiée** dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).
- Pour **aider les collectivités territoriales à choisir les espèces végétales lors de projets construits en faveur des abeilles.**

Par ailleurs, les actions relatives à la **formation et l'évolution des métiers de l'apiculture** ont bien avancé, grâce notamment à l'implication de l'enseignement agricole. Ces actions ciblent tant les professionnels de l'apiculture que les apiculteurs de loisir :

- Le **Certificat de Spécialisation « apiculture »** pour les professionnels en apiculture sera mis en place pour la rentrée 2017. Ce certificat de spécialisation permettra à des apiculteurs ou futurs apiculteurs de suivre une formation spécialisée et diplômante d'environ 600 heures. Orientée vers le volet technique de l'élevage, cette formation facilitera l'installation des nouveaux apiculteurs, en particulier celle des jeunes, dans un métier complexe nécessitant un haut niveau de technicité ;

---

#### Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

- Un **MOOC\*** « **abeilles et environnement** » est en cours de développement, par Agreenium, en partenariat avec la recherche, l'enseignement supérieur et l'enseignement technique. Ce nouveau mode d'apprentissage a fait ses preuves avec le lancement du MOOC en agro-écologie.
- La **création du « Certi-api », charte de qualité pour les apiculteurs de loisirs** a été formalisée par la signature d'une convention entre le MAAF, l'ACTA, l'ITSAP et FranceAgriMer. Les trois organismes gérant des ruchers écoles sont étroitement associés. Le dispositif repose sur un référentiel de formation d'une durée de 60 heures, une mallette pédagogique et des formateurs ayant suivi une formation type de 4 jours. Les formations seront portées par les ruchers écoles (environ 200 en France).

Par ailleurs, il convient de rappeler que le plan a permis de lancer un ensemble de programmes de recherche déjà en cours, afin d'objectiver les problèmes de santé des colonies d'abeilles par une approche globale et multifactorielle.

Enfin, le Ministre réitère son souhait de voir la filière apicole, dont le potentiel de développement est énorme, se structurer. Seule la création d'une interprofession permettra aux acteurs économiques de développer une véritable stratégie de filière, tournée vers la valorisation des produits.

*\*MOOC : module de formation ouvert en ligne*